

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations



Rapport d'évaluation

Licence professionnelle Communication et valorisation de la création artistique

Université de Toulon

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 29/06/2017

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017 sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formation : Numérique, information

Établissement déposant : Université de Toulon

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

L'objectif de la licence professionnelle(LP) *Communication et valorisation de la création artistique (CVCA)* est de préparer aux métiers de la télévision suivants : assistant réalisateur, assistant monteur ou assistant de production, caméraman. Elle est portée par le département *Métiers du multimédia et de l'Internet (MMI)* de l'Institut Universitaire de Technologies (IUT) de Toulon qui a récemment déménagé de Saint-Raphaël à Toulon.

Analyse

Objectifs
L'objectif de la formation tel qu'il est annoncé dans le dossier repose sur l'acquisition des compétences relatives aux métiers de la télévision, ce qui est loin d'être évident à la lecture de l'intitulé. Les objectifs ne sont pas clairs. D'autres éléments du dossier font apparaître un objectif « généraliste » qui se reflète davantage dans le titre que dans les métiers et le secteur visés.
Organisation
La LP est organisée en 5 unités d'enseignement (UE) qui forment un parcours unique pour un total de 623 h, dispensé à l'IUT de Toulon. Chacune donne droit à des crédits ECTS (European Credits Transfer Scale). 150 h sont consacrées au projet tutoré (24 %) dans une UE. Une autre UE correspond au stage. Selon le dossier, un effort a été fait pour recentrer les cours sur la progression pédagogique plutôt que sur les contraintes des enseignants. Cet effort a donné lieu à un tableau dit de « remédiation » centré sur le projet tuteuré, qui organise le travail selon un planning de cours très convaincant.
Positionnement dans l'environnement
Le caractère généraliste de cette formation est avancée comme élément permettant à celle-ci de ne pas être en concurrence avec d'autres LP plus spécialisées comme la LP <i>Techniques et activités de l'image et du son (TAIS)</i> et les formations de niveau bac+3 de l'association agréée CADASE qui propose de nombreuses formations audiovisuelles. Néanmoins, bien que ces formations soient différentes, il est difficile de considérer qu'il n'existe aucune concurrence alors qu'elles visent les mêmes métiers dans le secteur de la télévision, le parcours <i>Nouvelles technologies du son (NTS)</i> de la LP TAIS vise « la production télévisuelle et radiophonique », tandis que l'association CADASE vise les « métiers de la télévision et du cinéma ». La LP TAIS n'est pas proposée uniquement à Nice comme indiquée dans le dossier, mais aussi à Toulon. Le dossier ne mentionne pas le parcours SATIS (<i>Sciences, arts et techniques de l'image et du son</i>) de la

<p>licence SPI (<i>Sciences pour l'ingénieur</i>) de la faculté des Sciences d'Aix-Marseille Université qui vise à Aubagne le secteur des « diffuseurs télévisuels ». Enfin le dossier mentionne des bachelors équivalents, mais on ne sait pas lesquels ni quelle est leur localisation. Le positionnement local est entièrement remis à plat depuis l'arrivée du département MMI à Toulon. Le dossier ne cite que des partenaires potentiels. La réflexion sur le positionnement est donc insuffisante en l'état et n'apporte pas de solutions par rapport aux problèmes soulevés.</p>
<p>Equipe pédagogique</p>
<p>L'équipe pédagogique est dirigée par un directeur scientifique (enseignant-chercheur) et une directrice des études (enseignante professeure agrégée (PRAG)). Le dossier signale l'existence de réunions pédagogiques restreintes et de réunions informelles régulières, mais sans donner de calendrier. De plus, le conseil pédagogique du département MMI fait un état des lieux une fois par mois sur cette LP.</p> <p>L'image de la formation s'est fortement dégradée suite au déménagement du département MMI qui a induit une recherche de nouveaux intervenants professionnels à hauteur de 30 % ainsi qu'aux difficultés liées au recrutement des intermittents.</p> <p>L'équipe est composée de quatre maîtres de conférences, quatre PRAG, neuf professionnels extérieurs cœur de métier et d'un enseignant de lycée (10,5h). Les professionnelles assurent 50 % des heures, ce qui indique une très bonne implication de ces derniers.</p> <p>Malgré des difficultés de recrutement des enseignants, la LP a su s'adapter et recomposer une équipe diversifiée et équilibrée qui devrait probablement s'élargir par la suite.</p>
<p>Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études</p>
<p>Les effectifs de la LP ne sont pas précisés clairement dans le dossier. Pour les promotions de 2010 à 2012, le nombre de diplômés est en augmentation : 14 à 19 étudiants. Le nombre d'étudiants en 2015-2016 est de 20, mais on ne connaît pas le nombre de diplômés, ce qui rend difficile l'estimation du taux de réussite.</p> <p>Le dossier ne présente pas d'enquête d'insertion à 6 mois. A 30 mois (avec un taux de réponse autour de 70 % en moyenne), les taux d'insertion professionnelle sont en diminution régulière, allant de 89 % (promotion 2010) à 70 % (2012) ainsi que le nombre de CDI (55 % à 21 %), tandis que le taux de recherche d'emploi augmente (11 à 28 %). En revanche le taux de poursuite d'études qui était très élevé s'est amélioré en passant de 44 % à 7 %.</p> <p>Les responsables, bien que signalant que le bassin d'emplois est presque exclusivement parisien, espèrent que l'emménagement à Toulon améliorera la visibilité de la formation au niveau régional. Les responsables de la LP animent un réseau d'entreprises parisiennes via l'envoi de stagiaires, et s'efforce de proposer un enseignement moins théorique et plus professionnel (mais le dossier donne peu d'éléments sur ce point).</p> <p>Les origines des étudiants ne sont indiquées que pour les sortants de 2016, avec 10 % de 2^{ème} année de licence (L2), 20 % de Diplôme d'Université de Technologies (DUT), 30 % de Brevet de Technicien Supérieur (BTS) et 40 % d'autres provenances. On ne trouve aucun contrat d'apprentissage ni professionnel, mais une validation des acquis de l'expérience ou une validation des acquis professionnels (VAE ou VAP) pour 2014.</p>
<p>Place de la recherche</p>
<p>La recherche est absente du projet de la LP, cependant le dossier mentionne qu'une réflexion sur ce point en 2016-2017 doit déboucher sur un rapprochement avec le laboratoire <i>Information milieux médias médiations</i> notamment.</p>
<p>Place de la professionnalisation</p>
<p>Les responsables de la LP effectuent une veille sur l'évolution des métiers ou le statut d'intermittent ; ils cherchent à maintenir un équilibre entre l'ambition généraliste de la LP et l'acquisition de compétences précises, et animent un réseau de professionnels (dans le secteur des ressources humaines de la TV notamment).</p> <p>Malgré sa révision et sa forme pertinente, la fiche RNCP maintient certaines ambiguïtés par rapport aux objectifs de la formation, évoquant le journalisme et les métiers du spectacle et non pas la télévision comme domaine principal d'activité. Comme autre exemple, la liste d'activités, compétences, connaissances et savoir-faire est assez précise, mais elle place dans « savoir-faire généraux et compétences transversales » le champ « théorie de la communication, journalisme », ce qui implique une confusion entre connaissance et compétence.</p> <p>Au final, l'attention aux exigences des métiers est bien présente ; cependant elle se heurte à une stratégie ambiguë : les métiers visés sont trop éloignés les uns des autres et les niveaux de responsabilité aussi (ingénieur son, producteur exécutif, rédacteur en chef, etc.).</p>

Place des projets et des stages
<p>Il existe des « mini-projets transverses » en groupe de 2-3 étudiants et avec la participation de partenaires extérieurs, et des projets tuteurés (groupes de 10 étudiants en concurrence) : élaboration d'un programme TV de 10h à diffuser. Les projets tuteurés (qui représente 150h/588 soit 25 % des heures) fait l'objet d'une UE distincte, ainsi que le stage. Le stage dure de 12 à 16 semaines, mais avec la possibilité de le compléter par un stage de deux mois sur demande de l'employeur du secteur de la production audiovisuelle. Le dossier mentionne que les responsables de la LP ont trouvé un cadre réglementaire qui a été validé par le ministère sans autre précision pour proposer un stage supplémentaire malgré les dispositions du décret sur les licences professionnelles du 19 novembre 1999 concernant la durée du stage.</p>
Place de l'international
<p>Le dossier mentionne la mobilité sortante de deux étudiants (à l'Université Charles de Prague) dans le cadre d'un programme Erasmus, et l'intention de développer des échanges bilatéraux avec des universités anglo-saxonnes.</p>
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite
<p>Malgré un dispositif attentif de recrutement (trois sessions de jury, grille de notation et classement), le dossier commente un taux de sélectivité faible. Cependant, le taux fourni n'est pas clair. Pour augmenter le nombre de candidatures, un projet tuteuré d'étudiants du DUT MMI a été proposé pour améliorer la visibilité et la communication autour de la LP, ce qui a conduit à une augmentation du nombre de candidatures de 30 %. Aucun dispositif spécifique d'aide à la réussite n'est mentionné.</p>
Modalités d'enseignement et place du numérique
<p>L'enseignement se fait en présentiel. Les étudiants disposent de classes mobiles, de mac et de PC, de tablettes et du matériel image et son nécessaire, mais aucune précision n'est donnée permettant d'apprécier ce point. Ils bénéficient du matériel acquis par le département MMI. Bien que la formation en audiovisuel s'effectue par nature en présentiel, il n'est pas fait mention de l'usage d'une plateforme numérique permettant de diffuser certains devoirs, de faire des tests, d'accéder aux notes, etc.</p>
Evaluation des étudiants
<p>Le processus d'évaluation est conforme aux règles en vigueur. Le dossier présente la liste des participants aux jurys selon les règles d'équilibre en vigueur entre professionnels et enseignants universitaires. Le contrôle continu est appliqué au-delà de 6 h d'enseignement. Chaque UE (avec chacune un coefficient différent) est capitalisable (à condition que la note soit supérieure ou égale à 8) et donne droit à des crédits européens.</p>
Suivi de l'acquisition de compétences
<p>Il n'existe aucun suivi de l'acquisition des compétences, mais les responsables vont étudier la question.</p>
Suivi des diplômés
<p>Le dossier indique qu'un service de l'université suit les étudiants, mais aucun chiffre n'est donné. Le dossier invoque les changements de direction de la licence professionnelle comme raison à l'absence d'un suivi formel des étudiants. Pourtant on ne voit pas en quoi un changement de direction serait un obstacle à la mise en œuvre de questionnaires de suivi. Un réseau des anciens a été créé à l'initiative des étudiants, et perdure sans le soutien particulier de la formation. Celui-ci propose des stages et permet d'échanger des nouvelles entre anciens et nouveaux étudiants.</p>

Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation
<p>Le dossier mentionne que le conseil de perfectionnement (CP) se réunit une fois par an ; la constitution du conseil (qui inclut des étudiants) devrait figurer au dossier, cependant, aucune information n'est présente dans le dossier. Aucune procédure d'évaluation des enseignements par les étudiants n'a été mise en place, bien que cela soit envisagé par les responsables de la LP.</p>

Conclusion de l'évaluation

Points forts :

- La collaboration avec le DUT MMI pour partager des ressources liées à la création numérique et audiovisuelle.
- La pédagogie par projets, travail en petits groupes équilibrés d'étudiants, organisation centrée sur la progression pédagogique.

Points faibles :

- Les objectifs trop généralistes de la formation.
- L'absence d'évaluation des enseignements et de portefeuille de compétences.

Avis global et recommandations :

La LP *Communication et valorisation de la création artistique* a connu des difficultés liées au changement de site et de direction ; elle a su rebondir et s'adapter à son nouvel environnement. Sans pouvoir proposer une offre de formation unique, la LP fait face à un champ professionnel fortement transformé par le numérique et qui connaît des difficultés économiques. L'approche généraliste n'est donc plus un atout. Il serait indispensable qu'elle se concentre sur les métiers les plus demandés, qu'elle pourrait identifier en collaboration avec le réseau d'entreprises avec lequel elle travaille. Des échanges avec les responsables de formations proches permettraient de mieux positionner la LP dans l'offre de formation et de choisir un nom plus en cohérence avec le cœur de métier. L'ensemble de ce travail pourrait déboucher sur la mise en œuvre d'un portefeuille de compétences.

D'autres pistes permettraient d'améliorer l'insertion professionnelle : un suivi plus formalisé des étudiants, un soutien plus affirmé au réseau des « alumni », la possibilité pour les étudiants d'évaluer les enseignements. L'ouverture de la formation à l'alternance (contrat de professionnalisation, apprentissage) serait à réfléchir, elle impliquerait de repenser l'organisation du cursus.

Observations de l'établissement

La Garde, le 15 Mai 2017

EB/KBC / 2017 n° 085

Cabinet de la Présidence

Dossier suivi par : Karine BENET-CATTIN

Tél 04 94 14 24 65 – cabinet-presidence@univ-tln.fr

Le Président d'Université

à

Monsieur le Directeur
Jean-Marc GEIB
Département d'évaluation des formations
HCERES

Objet : Evaluation Licence professionnelle Communication et valorisation de la création artistique

Monsieur le Directeur,

Nous avons pris connaissance du rapport d'évaluation de la Licence professionnelle Communication et valorisation de la création artistique. Nous tenons à remercier le comité d'évaluation, pour la qualité de l'évaluation menée et les remarques constructives formulées.

En réponse à votre demande, nous vous informons que ce rapport n'appelle pas de commentaire particulier de la part de notre établissement.

Avec nos remerciements renouvelés pour ce travail constructif, veuillez recevoir, Monsieur le Directeur, l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Éric BOUTIN

Président de l'Université de Toulon

